



**Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille dix, le 13 juillet, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président.
(2^{ième} réunion suite à une absence de quorum)

Présents :

Xavier FORTINON, Bernard SUBSOL, Roselyne Lacouture, Marie-Pierre SENLECQUE, François SALLIBARTAN, Jacques LAMOTHE.

Excusés et procurations :

Jean-Louis PEDEUBOY à Xavier FORTINON, Jean-Marie SAUBANERE à Bernard SUBSOL, François GUILLOT à Roselyne LACOUTURE, Jean-Claude DEYRES à François SALLIBARTAN, Pierre CERAN à Jacques LAMOTHE, Jean-Jacques CARRAU à Marie-Pierre SENLECQUE.

Absents :

Henri EMMANUELLI, Pierre DUFOURCQ, Yves GUEDO, Geneviève FRADIN, Serge GLEYZE, Christian JAVEL, Christian NOLIBOIS, Bertrand PUYO, Stéphane MAUCLAIR, Sabine LACAULE.

Date de convocation : 15 juin 2010
Secrétaire de séance : Xavier FORTINON
Présents : 6 ; votants : 12 dont 6 pouvoirs
Pour : 12

Rappel de l'ordre du jour

- 1 Décision modificative n° 1
- 2 Vote des nouvelles participations : logiciel de gestion des bibliothèques, pack sécurité pour les associations
- 3 Validation titulaire du marché « fourniture de serveurs, de matériels de stockage, de logiciels et d'équipements informatiques permettant la réalisation d'une infrastructure virtuelle »
- 4 Avenant à la convention d'adhésion – service médecine du Centre de Gestion
- 5 Lancement d'un dialogue compétitif concernant le logiciel de gestion des ressources humaines
- 6 Nouveaux adhérents
- 7 Convention de partenariat ALPI/Inspection Académique des Landes concernant « Iconito 40 »
- 8 Convention de prestations ALPI/Habitat landes Océanes
- 9 Compte épargne temps : applications des nouvelles dispositions, modification du règlement (reporté)
- 10 Questions diverses

Les inscriptions supplémentaires et les modifications de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du comité syndical, qui prévoit la possibilité d'ajouter une ou plusieurs questions et de modifier, en conséquence, l'ordre chronologique des affaires, le 1^{er} Vice-président propose à l'assemblée de bien vouloir rajouter les points suivants :

- convention de formation ALPI/Chambre de commerce et d'industrie
- Lancement d'un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des courriers
- Convention de partenariat ALPI/diverses structures visioconférence
- Approbation avenant JVS

Décision modificative n° 1

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée que le budget de l'exercice 2010 doit faire l'objet de différents ajustements pour tenir compte de l'évolution des activités du Syndicat Mixte Départemental ALPI.

Après en avoir délibéré, le comité syndical a **décidé** :

- **D'approuver** la décision modificative n° 1
- **D'arrêter** les ajustements comme suit :

| Budget en euros | Section Investissement | Section Fonctionnement |
|------------------|---|--|
| Budget Principal | Recettes : - 181 573,53 Dépenses : - 182 050 | Recettes : 22 350 Dépenses : 22 350 |
| Budget Annexe | | Recettes : - 38 000 Dépenses : - 38 000 |

- **D'autoriser** le 1^{er} Vice-président à signer tout document à cet effet.

Vote des nouvelles participations : logiciel de gestion des bibliothèques, pack sécurité pour les associations

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé** :

- **D'approuver** les nouvelles participations suivantes :

- Participations pour mise à disposition et assistance logiciel de gestion des bibliothèques en réseau,
- Tarif HT pour la mise à disposition et assistance du pack sécurité pour les associations,
- Tarif HT pour la mise à jour et assistance de la licence anti-virus trend pour les associations.

- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Les tarifs sont publiés sur www.landespublic.org

Validation titulaire du marché « fourniture de serveurs, de matériels de stockage, de logiciels et d'équipements informatiques permettant la réalisation d'une infrastructure virtuelle »

Dans le cadre de la mise en place de la plate-forme d'archivage électronique, l'ALPI s'est dotée d'une infrastructure technologique performante et sécurisée.

Un appel d'offres ouvert a été lancé. Des candidats ont été sélectionnés pour des démonstrations. La commission d'appel d'offres convoquée pour le 13 juillet a attribué le marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** le marché à venir avec la société SYS1 122 avenue de Saint-Emilion 33127 Martignas conformément à l'acte d'engagement et bordereau des prix annexés.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Avenant à la convention d'adhésion – service de médecine Centre de Gestion

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée que l'ALPI a signé une convention, en 2004, pour adhérer au service de la médecine professionnelle et de prévention du Centre de gestion des Landes.

Les nouvelles participations pour 2010 dues par agent ont été fixées par le Conseil d'administration du CDG.

Le 1^{er} Vice-président a proposé de voter les nouveaux montants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** les montants des participations dues par agent au titre de l'année 2010 fixés par avenant ci-joint.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Lancement d'un dialogue compétitif concernant le logiciel de gestion des ressources humaines

L'ALPI souhaite lancer un dialogue compétitif pour le logiciel de gestion des ressources humaines.

Les candidats retenus à l'issue de la phase de sélection des candidatures seront invités à participer au dialogue.

L'objet du dialogue sera de déterminer avec les entreprises sélectionnées les moyens techniques, financiers du logiciel apte à satisfaire les besoins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **Le lancement** d'un dialogue compétitif pour la fourniture d'un logiciel de gestion des ressources humaines et de la paie.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

| |
|---------------------------|
| Nouveaux adhérents |
|---------------------------|

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **De valider** les nouvelles adhésions et les modifications qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif :

| Nouveaux adhérents | Attributions obligatoires (extranet départemental et formations) | Maintenance matériel | Fourniture et production de logiciels | Haut-débit |
|---|---|-----------------------------|--|-------------------|
| Syndicat Intercommunal Scolaire Orx-Saubrigues A Orx (31.03.2010) | x | x | x | x |
| SIVU des 3 Pouys à Coudures (16.03.2010) | x | | x | |
| SIVU scolaire Fargues-Montgaillard(01.07.2010) | x | | x | |
| Commune de Cachen (24.06.2010) | x | | x | |
| Commune de Vielle Soubiran (28.06.2010) | x | | x | |
| SIVU Aubagnan-Bats-Vielle Tursan(22.03.2010) | x | | x | |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (20/04/2010) Remplace le SI pour la surveillance des plages et lacs landaise | x | x | x | |
|---|---|---|---|--|

| COMPLEMENT ADHESION | Attributions obligatoires (extranet départemental et formations) | Maintenance matériel | Fourniture et production de logiciels | Haut-débit |
|--------------------------------|---|-----------------------------|--|-------------------|
| Mairie de MARPAPS (04.06.2010) | | x | | |

Résiliation :

- Syndicat mixte pour la réalisation d'études d'aménagement et de développement économique de l'aerodrome et de l'hydrobase de Biscarosse-Parentis
- L'EHPAD du pays d'Albret

Election des représentants :

- Commune de Vielle Soubiran : Vallon Frédéric (représentant titulaire) ; Thiebaut André (représentant suppléant)
- Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud : François Guillet (représentant titulaire)
- Commune de Cachen : Robin Florent (représentant titulaire) ; Charrin Bérengère (représentant suppléant)
- Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises : Hervé Bouyrie (représentant titulaire) ; Gérard Subsol (représentant suppléant)

**Convention de partenariat ALPI/Inspection Académique des Landes concernant
« I conito 40 »**

Une convention sera signée entre l'ALPI et l'Inspection Académique des Landes fixant essentiellement les conditions d'hébergement des Espaces Numériques de Travail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** la convention de partenariat entre l'ALPI et L'Inspection Académique des Landes.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

**Convention de prestations ALPI/ Habitat Landes Océanes et Accueil Solidaire pour
Enfants Handicapés**

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de prestations de services pour les associations qui ne peuvent être adhérentes au Syndicat Mixte.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du budget annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** la convention de prestations de services signée par l'ALPI et les associations suivantes :

- la société Habitat Landes Océanes pour la maintenance du matériel informatique d'un montant de 155.48 euros
- l'association « Accueil solidaire pour enfants handicapés » (St Geours de Marenne) concernant le logiciel de gestion des services aux familles pour un montant de 2 990 euros

- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Convention de formation ALPI/CCI plate-forme des marchés publics

La Chambre de Commerce et d'Industrie a fait appel à l'ALPI pour deux journées de formation sur la plate-forme des marchés publics.

Une convention de prestations doit être validée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **De valider** la convention de formation comme suit :

- formation du lundi 23 août 2010 : 530 euros
- formation du lundi 06 septembre 2010 : 490 euros

- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Lancement d'un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des courriers

L'ALPI souhaite proposer aux collectivités un logiciel de gestion, de suivi et de traitement du courrier.

Au vue de l'estimation financière du marché, une procédure d'appel d'offres ouvert sera lancée avec une publicité européenne

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du courrier.

- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

Convention de partenariat ALPI/diverses structures visioconférence

Le 1^{er} Vice-président informe l'assemblée qu'il convient d'établir une convention de partenariat avec les structures adhérentes qui ont été doté gracieusement de matériel de visioconférence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** les conventions de partenariat signées entre l'ALPI et les structures suivantes concernant les conditions d'utilisation de la visioconférence.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

Approbation avenant JVS

L'achat d'un module supplémentaire concernant le logiciel de facturation d'eau s'avère nécessaire. Ce module permet de gérer les appels, les plannings et devis. Le montant du module s'élève à 6112.40 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le comité syndical a décidé :**

- **D'approuver** l'achat d'un module supplémentaire d'un montant de 6112.40 euros HT.
- **D'approuver** l'avenant qui sera signé entre l'ALPI et la société JVS ADIX d'un montant de 1559.40 euros HT.
- **D'approuver** le nouveau montant du marché qui est donc de 30 303.40 euros HT
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires.

Questions diverses

- Titulaire des marchés passés en procédure adaptée :

➤ Fournitures administratives pour les services de l'ALPI : société FABREGUE DUO (87500 Saint-Yrieix-la-Frêche)

➤ Fourniture de pièces informatiques diverses et pièces pour réparations d'imprimantes : ACIP (40000 Mont-de-Marsan)

➤ Un marché en procédure adaptée a été lancé pour le choix d'une Agence pour l'organisation des 25 ans de l'ALPI qui aura lieu le vendredi 26 novembre 2010 à Morcenx de 9h30 à 12 h 30. A l'issue, un buffet déjeunatoire sera assuré par un traiteur.

- **Don** : Un don a été fait à la Croix Rouge concernant les masques et les gants achetés l'année dernière.

- **Pour information** le 1^{er} Vice-président informe qu'il a été accordé au Directeur un temps partiel (90 %).

**Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON**